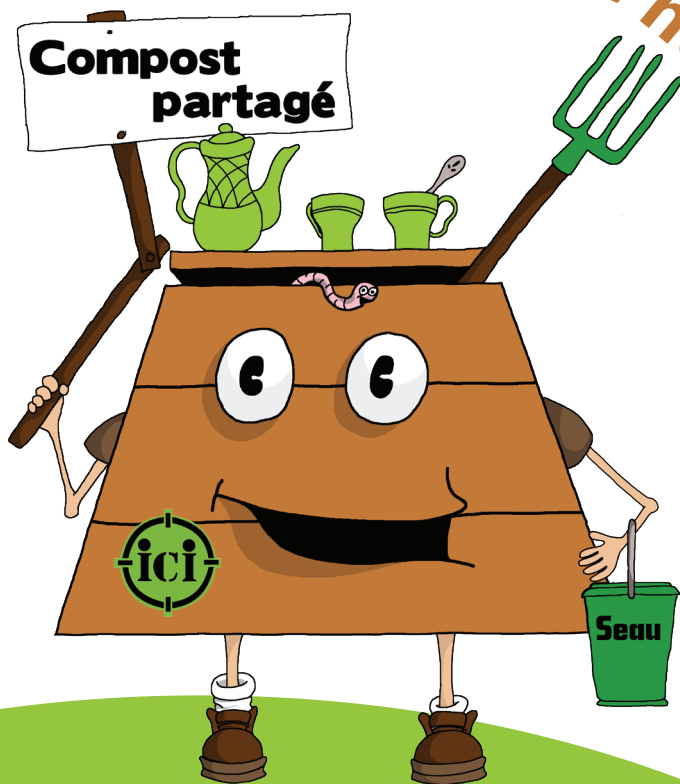


# Gestion d'une aire de compost partagé

Nous compostons, nos voisins compostent

## Compostez avec nous !



Ce guide a été conçu pour vous aider dans la gestion de l'aire de compostage au pied de votre immeuble.

## 1. Pourquoi composter ?

Chacun de nous produit environ 470 kg de déchets par an. Une partie seulement de ces déchets est valorisée. Nous jetons encore 200 kg de déchets dans notre poubelle «ordures ménagères» destinés à être incinérés. Chacun peut changer cela !

Aujourd'hui nous produisons près de 45kg/hab/an de déchets de cuisine biodégradables. Ceux-ci peuvent être valorisés sur place et fournir un engrais naturel complètement gratuit sans coût de transport, ni pollution.

Composter en collectif permet également de rencontrer ses voisins !

## 2. Comment fonctionne une aire de compostage partagé ?



Les habitants d'un immeuble ou d'un lotissement peuvent pratiquer le compostage de leurs matières organiques via les aires de compostage partagé.

À la demande des habitants, les composteurs sont installés par Rennes Métropole, soit au sein de leur résidence, soit sur un terrain public proche de celle-ci.

Chaque site fonctionne grâce aux participants volontaires et à des référents composteurs bénévoles qui ont reçu une formation pour conseiller et assister les habitants.

Les habitants bénéficient d'un accompagnement : de la demande initiale à la réalisation du projet, en passant par l'installation et la première récolte du compost.

## 3. Que peut-on composter ?

Épluchures de fruits et légumes y compris les agrumes, marc de thé, de café avec le filtre en papier, coquilles de noix, d'oeufs (écrasées), fleurs fanées, aille, copeaux de bois, feuilles mortes, serviettes en papier usagées et essuie-tout, rouleaux de papier toilette, boîtes à oeufs en carton, sachets en papier imprimé.

Pensez à couper et fragmenter vos apports!

### Ce qu'il ne faut pas mettre

sac et filets en plastique (même biodégradable), viande, poisson, crustacés, coquillages, restes cuisinés, pain, litières de chat, magazines prospectus, terre des jardinières, tonte de pelouse (utiliser le gazon séché pour le paillage)

## 4. Comment bien composter ?

Le compostage est un processus biologique naturel. C'est une transformation des matières organiques biodégradables en présence d'air et d'humidité par des auxiliaires du compostage : petits vers rouges (eisenia), cloportes, collemboles, vers blancs, larves d'insectes, milles pattes...

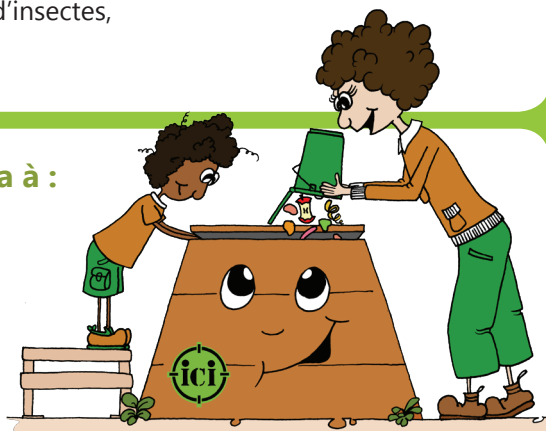
### Chaque volontaire veillera à :

**Déposer** au moins une fois par semaine, ses apports dans le composteur pour éviter la macération des matières.

**Étaler** ses apports à l'aide de la griffe ou de l'aérateur.

**Mélanger** la partie supérieure du bac des apports avec la tige aératrice. Les micro-organismes ont besoin d'air pour décomposer les matières organiques.

**Ajouter** 2 ou 3 poignées de broyat nécessaires au bon équilibre du compost.



### Astuce:

Déposer une feuille de journal ou du broyat dans le fond du bioseau pour éviter les salissures !



Tout ceci facilite l'entretien et le bon usage de l'aire de compostage.

### Le transfert du compost :

Lorsque le composteur d'apports est plein, les référents programment un transfert des apports dans un **composteur de maturation**.

Les habitants sont invités à participer à cette **opération conviviale**.

Ceci permet d'échanger et de se rencontrer. Le compost est utilisable, en moyenne, **au bout de 12 mois**. Il est partagé lors d'un moment programmé par les référents et résidents.

## Que faire du compost ?

Le compost est à disposition de tous les habitants de l'aire de compostage. Le compost tamisé peut être utilisé pour le rempotage de toutes plantes d'appartement. Non tamisé, il est possible de l'étaler sur le sol d'un jardin et le mélanger en surface pour améliorer la structure et la vie du sol.

## Le saviez-vous:

Le compost est un amendement très riche. Il faut impérativement le mélanger à de la terre pour éviter de brûler ses plantes :  
1/3 de compost pour 2/3 de terre.



**Vous souhaitez devenir référent composteur, obtenir des infos, des actus, suivre des formations gratuites, n'hésitez plus, appelez :**

**RENNES MÉTROPOLÉ**

**N° Vert 0 800 01 14 31**

Appel gratuit depuis un poste fixe

Ce guide a été réalisé par des référents composteurs bénévoles en partenariat avec Rennes Métropole :

André Bruno	Morvan Claudine
Brochoire Anne-Soazic	Picault Gabrielle
Cheruel Annick	Poupier Pierre
Douard André	Quiblier Véronique
Duault Eugène	Rose Jean-Jacques
Fliinois Yves	Roux André
Lecoq Hervé	Yvet Eliane
Lemarchand Maryline	

**Hôtel de Rennes Métropole**

4 avenue Henri Fréville CS 20723  
35207 Rennes Cédex 2 - Tél. 02 98 86 60 60